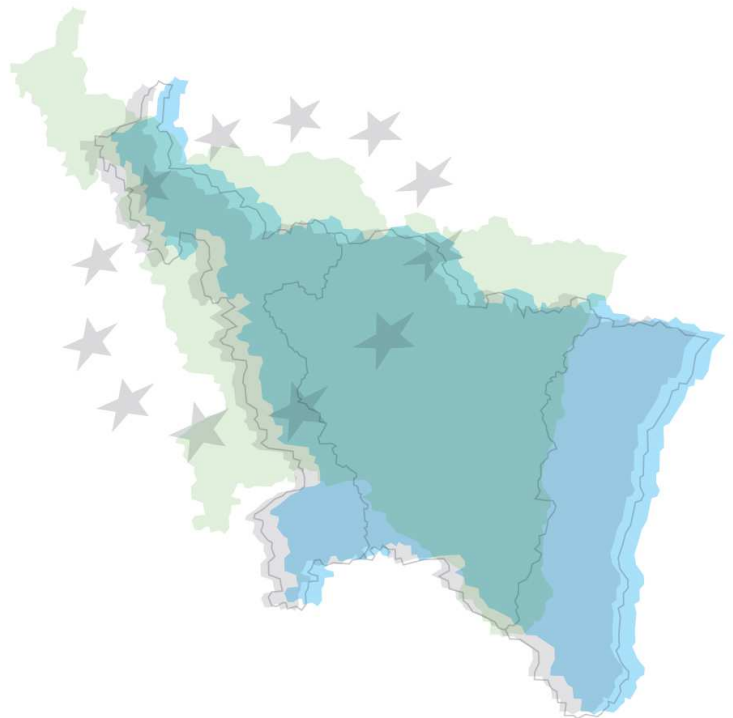


DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Résumé des SDAGE et des programmes de mesures du bassin Rhin-Meuse (2016-2021)



Qu'est-ce que le SDAGE et le programme de mesures ?

Le SDAGE et le programme de mesures associé sont élaborés en application de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour une période de 6 ans.

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est un ensemble de documents définissant la politique de l'eau par bassin hydrographique de chaque grand fleuve. Dans le bassin, deux SDAGE sont élaborés : un pour le district du Rhin, l'autre pour celui de la Meuse.

Il précise les règles du jeu administratives (orientations fondamentales et dispositions) du bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource et pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Il donne des échéances pour atteindre le bon état des cours d'eau, lacs et nappes souterraines et pour réduire les émissions de substances dangereuses.

Le programme de mesures définit les actions à mener pour atteindre les objectifs du SDAGE (mesures techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles).

Il en précise l'échéancier et le coût.

Localement, le SDAGE peut être décliné en SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Le programme de mesures est détaillé à l'échelle départementale sous forme de PAOT (Plan d'actions opérationnel territorialisé).

Quelle est la portée juridique du SDAGE et du programme de mesures ?

Les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE sont opposables à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, ainsi qu'à d'autres documents tels que certains documents d'urbanisme (en particulier les schémas de cohérence territoriale) ou les schémas des carrières.

Qui élabore le SDAGE et le programme de mesures ?

Le SDAGE qui est élaboré par le Comité de bassin (parlement de l'eau à l'échelle du bassin) et le programme de mesures par le Préfet coordonnateur de bassin, sont construits de façon coordonnée.

Les acteurs de la gestion de l'eau (collectivités territoriales, acteurs économiques, monde associatif, services de l'État) ont contribué à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures.

Le SDAGE et le programme de mesures de chaque district sont soumis à l'avis du public et des acteurs institutionnels dans le cadre d'une consultation officielle.

En parallèle, au vu du caractère international des bassins du Rhin et de la Meuse, une coordination est assurée par des commissions internationales.

Retrouver l'intégralité des documents :
<http://www.eau-rhin-meuse.fr/>

Les SDAGE et les programmes de mesures 2016-2021

Les SDAGE et les programmes de mesures 2016-2021 sont le fruit d'une mise à jour des documents du cycle de gestion 2010-2015 selon les priorités prédéfinies par le Comité de bassin et le Préfet coordonnateur de bassin.

Ils comprennent une vingtaine de documents.

Des enjeux forts déclinés en 32 orientations fondamentales

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE et de préserver ou améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur le bassin Rhin-Meuse, 6 enjeux ont été identifiés :

- Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;
- Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;
- Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;
- Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;
- Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires ;
- Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Ces enjeux ont été déclinés dans le SDAGE sous forme de 32 orientations fondamentales, 99 sous-orientations et 274 dispositions.

Des objectifs environnementaux réalistes

Conformément au Grenelle de l'environnement, des objectifs très ambitieux avaient été fixés dans le SDAGE 2010-2015, à savoir 2/3 des masses d'eau superficielles en bon état à l'horizon 2015.

Le SDAGE 2016-2021 affiche des objectifs plus réalistes. Leur actualisation a mieux pris en compte de la faisabilité technique, de la faisabilité économique et du temps de réponse du milieu.

Objectifs sur les masses d'eau :

L'ambition est d'atteindre à l'horizon 2021 :

- 44% des rivières du bassin en bon état écologique ;
- 80% des nappes souterraines en bon état chimique.

Objectifs sur les substances :

Des objectifs de réduction ou de suppression ont été fixés à l'échelle du bassin Rhin-Meuse pour plus d'une cinquantaine de substances ou familles de substances en fonction de leur dangerosité.

Objectifs sur les zones protégées :

Sur les zones protégées (captages utilisés pour l'eau potable, zones remarquables pour la faune et la flore, etc.), il a été réaffirmé de respecter les normes en vigueur.

Des mesures ciblées pour plus d'efficacité

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme de mesures de chaque district a été mieux ciblé sur certaines actions. Cela se traduit par :

Dans le domaine des milieux aquatiques :

- Priorité à la franchissabilité des ouvrages des cours d'eau prioritaires en termes de circulation piscicole ;
- Priorité aux opérations ambitieuses en matière de restauration de cours d'eau et de zones humides.

Dans le domaine de l'agriculture :

- De l'ordre de 350 captages d'eau potable dégradés à reconquérir ;
- Plus de 800 000 hectares de zones où adapter les pratiques.

Dans le domaine de l'industrie et l'artisanat :

- Des efforts mieux ciblés grâce à l'inventaire des émissions.

Dans le domaine de l'assainissement :

- Mieux traiter la question du temps de pluie (surveiller tous les déversoirs d'orage et réduire les volumes qui débordent dans les zones à problèmes) ;
- Cibler les actions sur les masses d'eau en mauvais état (remplacer ou améliorer les ouvrages défectueux et pallier les défauts de collecte et les absences de traitement).

Dans le domaine des ressources :

- Economiser 1 million de m³ par an dans la nappe des Grès du trias Inférieur (secteur de Vittel)

Le coût prévisionnel des mesures prévues jusqu'en 2021 pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE est compatible avec la capacité financière de l'Agence de l'eau, en faisant l'hypothèse d'un maintien des co-financements. L'effort est comparable à celui des années précédentes.

Les nouveautés 2016...

Au niveau des orientations fondamentales

Thème « eau et santé » :

- Renforcement du suivi sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Fiabilisation de la désinfection.

Thème « eau et pollution » :

- Fixation de seuils admissibles en substances toxiques dans les sédiments dragués pour pouvoir les rejeter dans l'eau ;
- Création de zones « naturelles » auto-épuratrices entre les rejets (eaux pluviales, stations d'épuration, réseaux de drainage agricole) et le milieu naturel ;
- Intégration de mesures pour limiter les quantités de déchets flottants ;
- Nécessité d'établir un schéma global d'alimentation en eau potable dans les vallées de la Moselle et de la Meurthe.

Thème « eau, nature et biodiversité » :

- Surface des mesures compensatoires égale au moins au double de la surface d'une zone humide détruite ou dégradée.

Thème « eau et aménagement du territoire » :

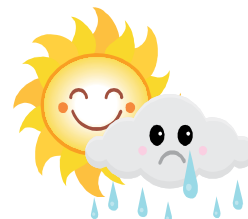
- Thématique « inondation » traitée dans son intégralité (connaissance, réduction de la vulnérabilité, gestion de crise, ...) dans le nouvel outil de planification dédié aux inondations (le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)) ;
- Maintien dans le SDAGE du volet inondation portant sur la préservation des zones d'expansion de crue (partie commune SDAGE/PGRI).

Thème « eau et gouvernance » :

- Meilleure organisation de l'État : réduire le nombre d'interlocuteurs « État » des porteurs de projet ;
- Mieux structurer les territoires pour la gestion de l'eau :
 - o Meuse : Établissement public territorial de bassin (EPTB) existant à conforter ;
 - o Ill : nouvel EPTB à créer ;
 - o Moselle amont (amont confluence Madon) : extension du périmètre de l'EPTB Meurthe-Madon existant ;
 - o Moselle aval : nouvel EPTB à créer.
- Renforcer les liens (représentations croisées) entre SAGE, SCOT, EPTB, Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), etc. pour une meilleure déclinaison opérationnelle du programme de mesures.

L'adaptation au changement climatique

Sur le bassin Rhin-Meuse, l'impact du changement climatique va se traduire par une augmentation des phénomènes extrêmes (étiages plus longs et plus sévères, épisodes orageux plus fréquents).



Afin de prendre en compte leur incidence attendue sur les milieux et la ressource en eau, les SDAGE et de programmes de mesures ont réaffirmé l'intérêt de préserver les milieux aquatiques et les zones humides et ont mis en avant la nécessité de limiter l'imperméabilisation des surfaces.

Des enjeux et usages ont été identifiés comme vulnérables. Ce sont ceux sur lesquels il est nécessaire d'agir en priorité dès maintenant :

- L'alimentation en eau potable de Metz et Nancy ;
- Le refroidissement de la centrale nucléaire de Chooz ;
- L'alimentation en eau potable de la Belgique et des Pays-Bas ;
- L'alimentation en eau potable et irrigation dans le piedmont alsacien ;
- Le besoin de plans d'étiage internationaux Rhin, Moselle-Sarre et Meuse (alerte et gestion) ;
- La navigation sur le Rhin et la Meuse.

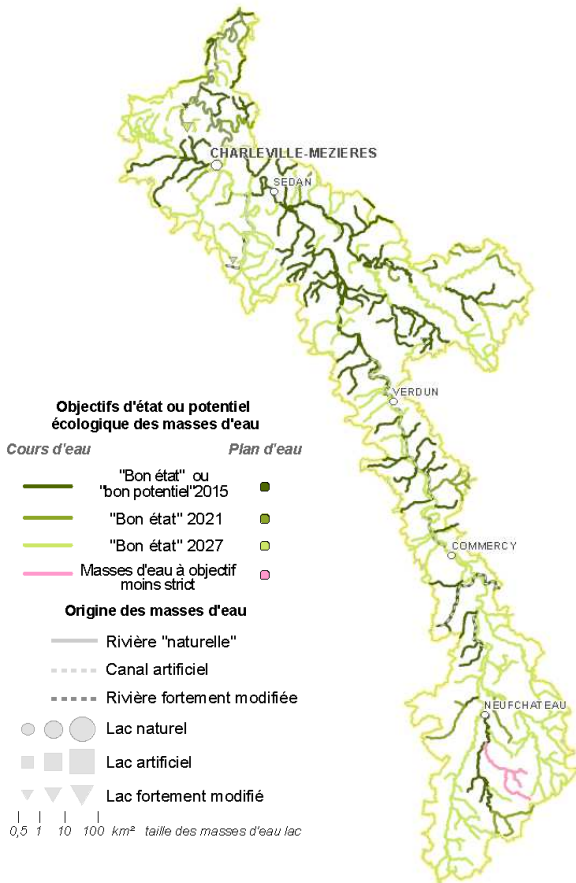
Des mesures d'adaptation plus ponctuelles ont été intégrées, notamment :

- Les économies d'eau ;
- La fiabilisation du traitement anti-bactérien de l'eau potable ;
- L'adaptabilité des systèmes d'épuration (zones de rejet végétalisées, prévision de l'emprise foncière pour adapter le traitement) ;
- La lutte contre les espèces invasives ;
- La prise en compte du changement climatique dans certains documents d'urbanisme ;
- L'amélioration de nos connaissances.

Les SDAGE et les PDM 2016-2021

Quelques chiffres clés pour le district de la Meuse

54% des rivières en bon état écologique en 2021

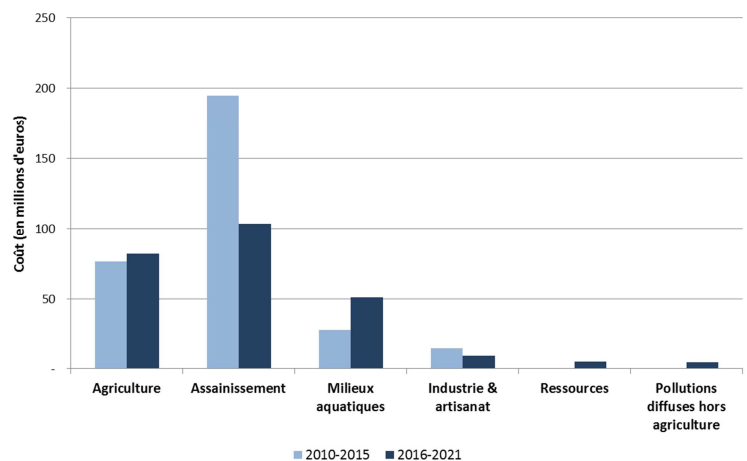


Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

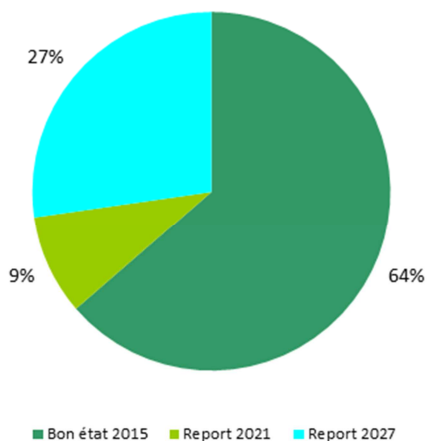
35 captages prioritaires à protéger pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau

140 ouvrages à aménager pour améliorer la circulation piscicole dans nos rivières

260 millions d'euros sur la période 2016-2021, c'est le coût estimé des mesures



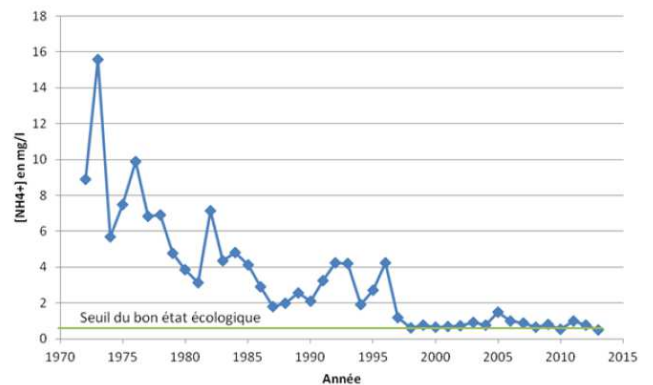
73% des nappes souterraines en bon état chimique en 2021



Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraine

Des progrès accomplis depuis les années 70

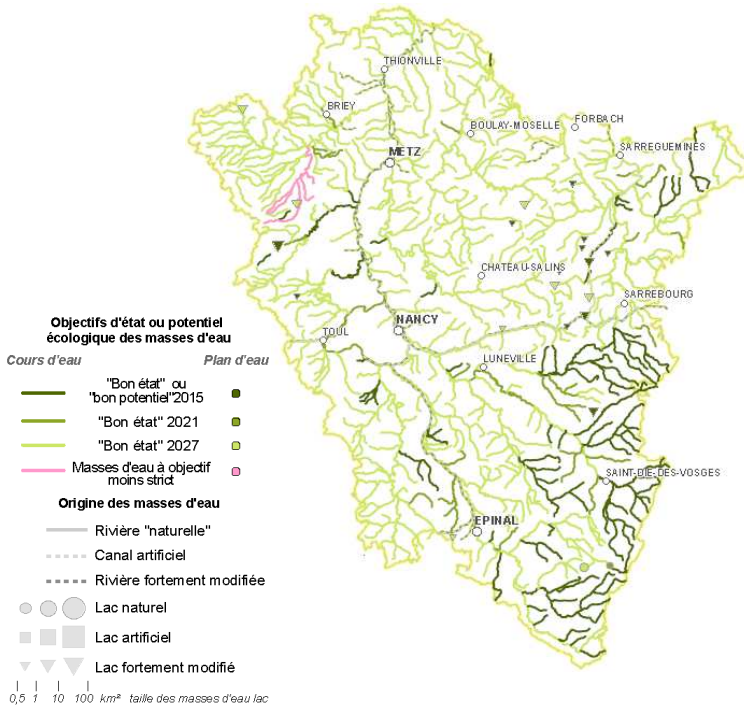
Ammonium dans la Chiers à Cons-La-Granville



Les projets de SDAGE et PDM 2016-2021

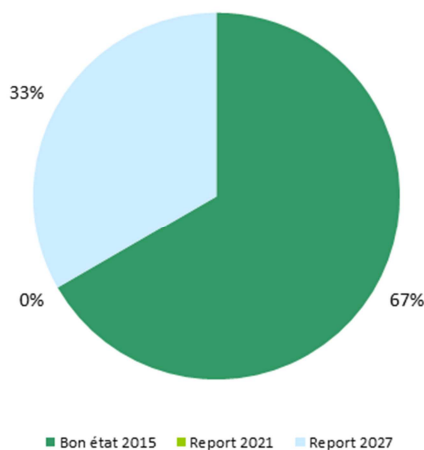
Quelques chiffres clés pour le secteur de travail Moselle-Sarre

29% des rivières en bon état écologique en 2021



Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

67% des nappes souterraines en bon état chimique en 2015

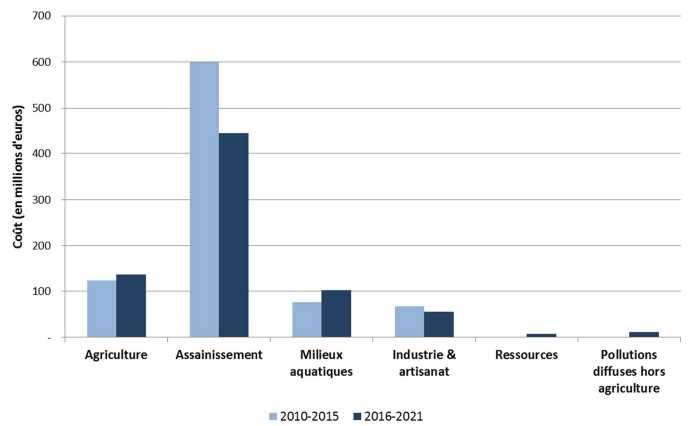


Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraine

45 captages prioritaires à protéger pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau

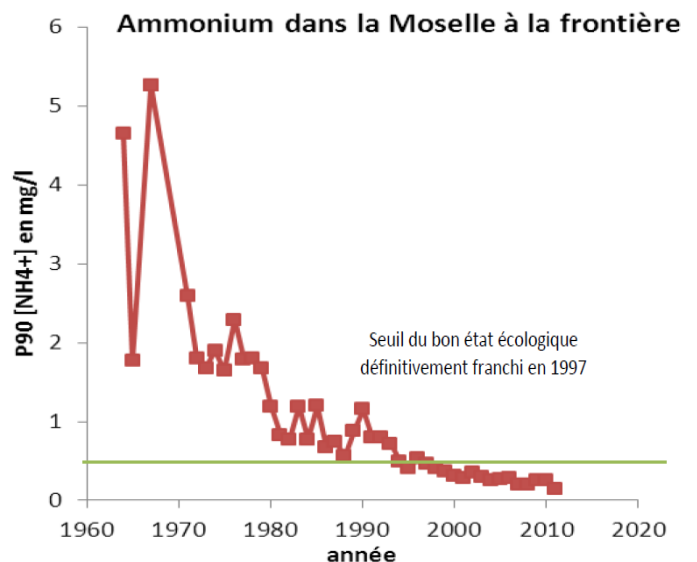
350 ouvrages à aménager pour améliorer la circulation piscicole dans nos rivières

780 millions d'euros sur la période 2016-2021, c'est le coût estimé des mesures



Coût prévisionnel des mesures 2016-2021 (en millions d'euros)

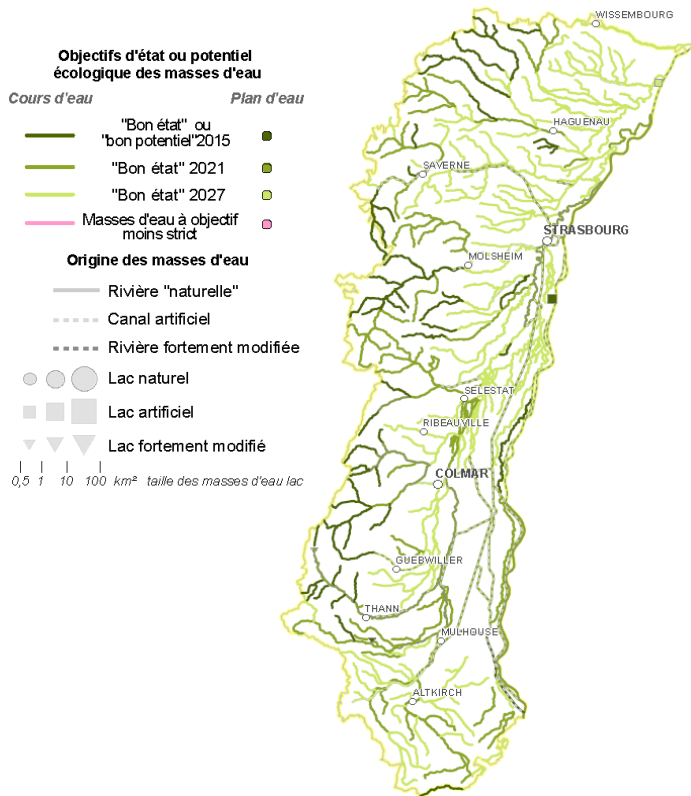
Des progrès accomplis depuis les années 70



Les projets de SDAGE et PDM 2016-2021

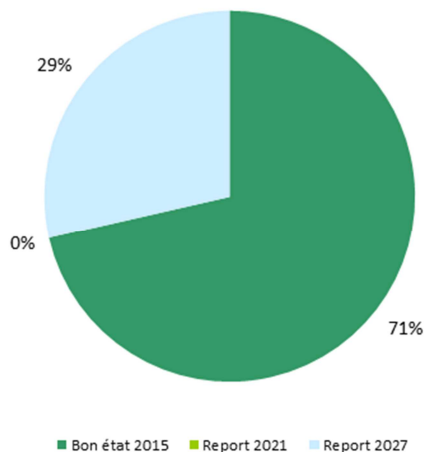
Quelques chiffres clés pour le secteur de travail Rhin supérieur

56% des rivières en bon état écologique en 2021



Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

71% des nappes souterraines en bon état chimique en 2015

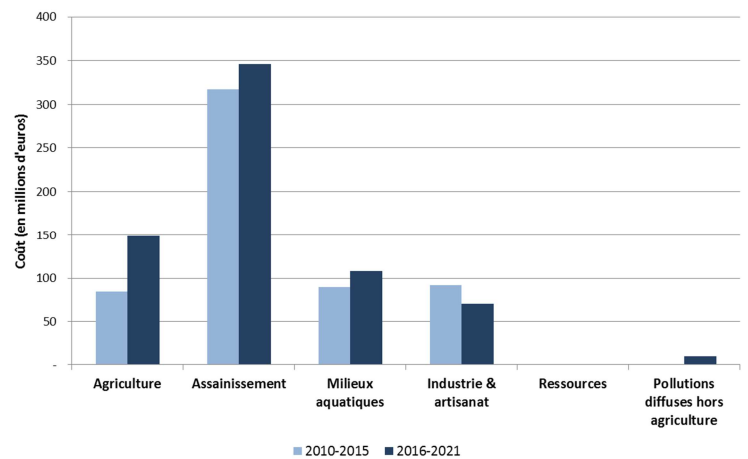


Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraine

55 captages prioritaires à protéger pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau

500 ouvrages à aménager pour améliorer la circulation piscicole dans nos rivières

690 millions d'euros sur la période 2016-2021, c'est le coût estimé des mesures



Coût prévisionnel des mesures 2016-2021 (en millions d'euros)

Des progrès accomplis depuis les années 70

Flux d'azote ammoniacal dans le Rhin à Coblenz depuis 1954

